



Zeitschrift für Religionskunde
Revue de didactique des sciences des religions
www.zfrk-rdsr.ch · ISSN: 2297-6469

Buttier, J.-C. (2016). De la catéchèse chrétienne aux catéchismes politiques : la morale élémentaire enseignée en France de 1789 à 1848. *Zeitschrift für Religionskunde | Revue de didactique des sciences des religions*, 2, 30-43.

<https://doi.org/10.26034/fr.zfrk.2016.015>

Cet article est publié sous une licence *Creative Commons Attribution-ShareAlike 4.0 International* (CC BY-SA):
<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0>



© Jean-Charles Buttier, 2016

De la catéchèse chrétienne aux catéchismes politiques : la morale élémentaire enseignée en France de 1789 à 1848

Jean-Charles Buttier

La Révolution française a été marquée par la volonté de régénérer les citoyen-ne-s par l'École en instituant notamment une morale républicaine. L'étude de celle-ci se heurte à un biais téléologique consistant à y voir les prémisses de l'instruction morale et civique mise en place sous la Troisième République. L'analyse des catéchismes politiques et de leur nature, à première vue oxymorique, est utile car ils ont précisément été exclus de cette généalogie de l'instruction civique élaborée par les historiens républicains dès les années 1870-1880. Héritiers de la pédagogie chrétienne, ces ouvrages élémentaires illustrent l'absence de table rase morale. Une fusion des traditions s'opère et aboutit à une tentative de syncrétisme moral notamment dans les années 1830-1848. L'étude de ce genre de la littérature politico-pédagogique permet de faire l'histoire des tentatives antérieures aux années 1880 pour inventer une morale laïcisée.

Tout en montrant l'élaboration progressive d'une morale révolutionnaire puis républicaine puisant à de multiples traditions, cet article insistera plus particulièrement sur les raisons de l'échec du syncrétisme politico-religieux tenté sous la Première et la Seconde République.

Zusammenfassung

Die Französische Revolution zeichnete sich durch den Wunsch aus, den Bürgerinnen und Bürgern ihren Status durch einen entsprechenden Unterricht bewusst zu machen, indem insbesondere ihre republikanische Gesinnung geschult wurde. Das Unterrichten dieser Moral geriet jedoch in eine teleologische Schieflage, die darin bestand, in dieser Moral die Wurzeln der bürgerlichen Instruktion zu sehen, welche unter der Dritten Republik eingesetzt hatte. Die Analyse der „politischen Katechismen“ und ihrer Natur – auf den ersten Blick ein Oxymoron – ist von Nutzen, denn es sind gerade sie, seit den Jahren 1870-1880 durch republikanische Historiker erarbeitet, die von der Genealogie der zivilen Unterweisung, ausgeschlossen worden sind. Diese elementaren Werke sind das Erbe der christlichen Pädagogik und zeigen, dass es keine moralische *Tabula rasa* gab. Hier vollzog sich eine Verschmelzung der Traditionen. Das führte besonders in den Jahren 1830-1848 zum Versuch einer synkretistischen Moral. Die Untersuchung dieser politisch-pädagogischen Literaturgattung erlaubt es, die Geschichte bis in die 1880er Jahre zu rekonstruieren, als Versuche gemacht wurden, eine laizistische Moral zu erfinden: Es wird dargelegt, wie sich zunächst eine Moral etablierte, die auf die Revolution zurückgeführt wurde, dann eine Moral, die republikanisch war und die sich an verschiedene Traditionen anlehnte. Dabei fokussiert der Beitrag insbesondere auf die Gründe der Niederlage des politisch-religiösen Synkretismus, der unter der Ersten und Zweiten Republik angestrebt wurde.

Summary

The French Revolution was marked by a determination to regenerate the citizens through the educational system, in particular by instilling a Republican morality. The study of this morality encounters a teleological bias which sees it as the starting point of the moral and civic instruction set up under the Third Republic. Analysis of political catechisms and of their at first sight oxymoronic nature is useful because they were precisely excluded from this genealogy of civic instruction built up by republican historians from the 1870s and 1880s. As heirs to Christian pedagogy, these elementary works illustrate the absence of a moral *tabula rasa*. There is a fusion of traditions, leading to an attempt at moral syncretism, especially in the years 1830-1848. Study of this genre of politico-pedagogic literature makes it possible to reveal the history of the attempts made before the 1880s to invent a secular morality. While showing the progressive development of a revolutionary and then republican morality drawing on many traditions, this article more especially emphasises the reasons for the failure of the politico-religious syncretism attempted under the First and Second Republics.

1 Introduction

En 1981, dans son étude majeure sur l'école révolutionnaire, Julia a résumé l'œuvre éducative révolutionnaire dans le domaine moral dans un chapitre dénommé : « Une morale sans religion ». Il qualifie ainsi l'éducation morale de « pierre angulaire de tous les projets révolutionnaires » (p. 194) sur l'École. Elle est au cœur de la réforme scolaire entreprise sous la Révolution et poursuivie par les républicains pendant la Restauration, alors que l'enseignement est de nouveau confessionnel, ceci jusqu'au retour de la République en 1848. Dans son livre intitulé *Une morale sans Dieu ?* dont le sous-titre est précisément *L'invention d'une morale laïque sous la III^e République*, Ognier (2008) a posé le problème de la vision téléologique d'une morale révolutionnaire et républicaine élaborée à partir de 1789 d'où découlerait celle des années 1880. Le choix du sous-titre reflète l'importance des débats relatifs à la nature propre de la morale républicaine. Il serait illusoire de chercher dans les projets et manuels scolaires de la Révolution française une première formulation des principes de l'École de la Troisième République, notamment celui de laïcité. Mais il ne faut pas négliger l'impact de cette expérience pour les républicains comme Ferry (Baczko, 1982).

Pour tenter d'éviter ce piège téléologique, décentrons le regard en nous intéressant à un genre qui a été vivement critiqué par les penseurs républicains des années 1880 : le catéchisme politique. Ces petits ouvrages élémentaires rédigés sous la forme d'une succession de questions et de réponses étaient destinés à vulgariser une opinion politique. La naissance du genre du catéchisme politique est le résultat du transfert pédagogique qui s'opère entre les années 1770, marquées par la sécularisation de cette pédagogie et les premières années de la Révolution qui entraînent sa rapide politisation (Buttier, 2012). Ce transfert illustre l'absence de table rase scolaire et permet d'aborder la question de l'élaboration d'une morale révolutionnaire puis républicaine aux multiples origines (Chappey, 2009). Dans l'ouvrage précédemment cité, Ognier privilégie le terme de sécularisation par rapport à celui de laïcisation pour parler de la période révolutionnaire et de la Restauration en raison d'une « configuration » historique marquée par l'imbrication des sphères politique, civile et religieuse (2008, p. 19). Le genre du catéchisme politique incarne précisément cette « configuration » d'encastrement des sphères scolaire, politique et religieuse qui se manifeste par la rencontre entre deux morales : l'une, religieuse, héritée de la catéchèse post-tridentine et l'autre, politique, qui se fonde sur la Révolution française comme événement fondateur. Cet article invite ainsi à ne pas faire débiter l'analyse de la morale laïque aux années 1880, mais à remonter le fil de l'histoire des républiques françaises pour y découvrir des tentatives antérieures.

Notre propos sera centré sur l'élaboration progressive d'une morale révolutionnaire puis républicaine de nature largement syncrétique en insistant sur les raisons de l'échec de ce syncrétisme politico-religieux, que ce soit sous la Première ou la Seconde République. Nous verrons dans une première partie que la Révolution française n'a pas entraîné de table rase en matière de morale tout en transformant en profondeur cet enseignement, ce qui fut source de tensions. La seconde partie portera plus précisément sur la tentative de syncrétisme moral des années 1830 à 1848 autour de la valeur de fraternité et sur les raisons de l'échec de celle-ci.

2 Une Révolution sans table rase morale

2.1 L'invention d'une morale civique ?

Une première sécularisation de la morale se produisit dans le contexte des Lumières, les années 1770 étant marquées par un mouvement de vulgarisation prolongeant l'œuvre des encyclopédistes. En 1765, le baron d'Holbach, philosophe et collaborateur de l'*Encyclopédie*, a rappelé ce mouvement qui s'est accompagné d'une exigence de scientificité de la morale dans l'avertissement de son catéchisme qui est paru en 1790 :

La morale est une science dont les principes sont susceptibles d'une démonstration aussi claire et aussi rigoureuse que ceux du calcul et de la géométrie. Les éléments de cette science si nécessaire, peuvent être mis à la portée des hommes les plus simples et même des enfants. (non paginé)

Cette recherche des éléments, des principes fondamentaux, d'une morale universelle totalement distincte de la morale religieuse s'intègre alors dans une stratégie globale de développement de l'esprit critique. Reprenant l'argumentation holbachique, l'auteur anonyme du *Catéchisme de morale, spécialement à l'usage de la jeunesse*, daté de 1785, insiste sur la définition de la « science morale », qui, comme toutes les autres sciences, est rationnelle et

peut donc être vulgarisée, « élémentée » pour reprendre le vocabulaire contemporain :

La science la plus utile & la plus indispensable est, sans contredit, la Science de la Morale ; puisque c'est la seule qui puisse véritablement rendre l'homme heureux. Cependant, on peut dire avec M. D'Alembert, que c'est celle à laquelle on fait moins d'honneur dans nos Écoles. (Préface)

Cette référence à l'encyclopédiste s'explique par le lancement en 1781 d'un concours pour la rédaction d'un catéchisme de morale qui ne fasse pas référence à l'Évangile, sous l'impulsion précisément de D'Alembert, comme le rappelle Gaulmier dans sa présentation du catéchisme de Volney (Volney, 1980, p. 14).

Le double mouvement intellectuel de sécularisation et de rationalisation explique que, dès la convocation des États généraux, des cahiers de doléances réclament la rédaction de manuels élémentaires pour régénérer la morale. Certains de ces textes souhaitent que cette première instruction morale de l'enfance soit catéchisée pour devenir une véritable instruction civique. Celle-ci doit désormais être fondée sur la connaissance des nouveaux textes fondamentaux élaborés dès 1789. Chaptal, chimiste et homme politique de premier plan sous le Premier Empire, publia en 1790 un catéchisme qui illustre le besoin d'explicitier la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen et la Constitution :

Il n'est plus question aujourd'hui que d'éclairer le peuple sur ses vrais intérêts, de lui faire connoître¹ ses droits et ses devoirs, de lui marquer ses rapports, de lui apprendre à ne donner sa confiance qu'à des hommes qui la méritent, de lui tracer enfin un plan de conduite qui le fasse jouir de tous les avantages de la nouvelle constitution. (Préface)

Cette connaissance des droits, devoirs et de la Constitution (encore au stade de l'élaboration à cette date) doit amener le peuple à être vertueux, ce qui pose la question de la compréhension de ces textes normatifs qui, par leur complexité, nécessitent une éducation au politique. On assiste alors au développement des catéchismes visant à expliquer les nouveaux textes fondamentaux. Sans être un recours exclusif, les catéchismes sont destinés de plus en plus aux enfants à partir de 1791. Sur les 161 catéchismes révolutionnaires dont l'utilisation scolaire est certaine, 28 reproduisent la Déclaration des droits de l'Homme et 14 la Constitution.² Chemin-Dupontès publia en 1794 (an II) un *Ami des jeunes patriotes, ou catéchisme républicain* dans lequel il réaffirmait l'importance de la connaissance de ses droits par le citoyen. Ce libraire-imprimeur qualifiait la Déclaration de : « seul livre de morale nécessaire aux hommes puisqu'ils y trouvent tous leurs droits & tous leurs devoirs [...] » (p. 65). Dès les premières années de la Révolution française se produisit donc une « sacralisation politique républicaine des droits de l'homme en France » (Zuber, 2014), processus qui se retrouve dans les projets éducatifs révolutionnaires. La question du transfert de sacralité (Ozouf, 1978) a été nuancée (Déloye & Ihl, 2000) en tant que principe explicatif souvent mobilisé. La démonstration de Valentine Zuber relative à la sacralisation de la Déclaration est toutefois précieuse pour comprendre l'élaboration d'une morale républicaine et laïque.

La promotion de la pédagogie catéchistique pour enseigner la morale révolutionnaire s'explique largement par l'action des législateurs.³ La rédaction des manuels élémentaires de morale et d'instruction civique fut pour la première fois abordée devant la Constituante dans le *Rapport sur l'instruction publique* que Talleyrand présenta au nom du Comité de Constitution les 10, 11 et 19 septembre 1791. Il y était stipulé que la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen et la Constitution devaient former les fondements de la nouvelle éducation morale et civique. C'est alors un vaste projet de pédagogie politique qui est élaboré, projet mené tout au long de la Révolution française. Le pivot de cette éducation politique et morale est le *livre élémentaire* comme le stipulait le rapport de Talleyrand :

Il faut que le talent, s'emparant des découvertes du génie, les rende accessibles à tous, qu'il aspire, non à détruire toutes difficultés, car l'esprit humain a besoin de vaincre pour s'instruire, mais à ne laisser subsister que celles qui demandent de l'attention pour être vaincues ; il faut, en un mot, que des *livres élémentaires*, clairs, précis, méthodiques, répandus avec profusion, rendent universellement familières toutes les vérités, et épargnent d'inutiles efforts pour les apprendre. De tels livres sont de grands bienfaits : la nation ne peut ni trop les encourager, ni trop les récompenser. (Talleyrand, cité par Bacsko, 1982, p. 166)

1 Les titres et citations conservent l'orthographe d'origine pour la période révolutionnaire.

2 Toutes les données quantitatives sont tirées de ma thèse de doctorat d'histoire auquel je me permets de renvoyer (Buttier, 2013).

3 Consulter, en particulier, René Grevet (2001, chap. 2, p. 60 ss).

Pour Talleyrand, l'inculcation passe forcément par une approche à la fois rationnelle et sensible, afin que soient mobilisées à la fois le « cœur » et la « raison » des citoyen-ne-s :

Il faut apprendre à se pénétrer de la morale, qui est le premier besoin de toutes les Constitutions ; il faut donc, non seulement qu'on la grave dans tous les cœurs par la voie du sentiment et de la conscience, mais aussi qu'on l'enseigne comme une science véritable, dont les principes seront démontrés à la raison de tous les hommes et de tous âges : c'est là seulement qu'elle résistera à toutes les épreuves. (Baczko, 1982, p. 117)

Les deux principes fondamentaux de l'enseignement de la morale révolutionnaire sont ainsi posés dès 1791 : une approche sensible qui grave dans le cœur et une approche rationnelle d'une science morale qui doit être « élémentée » (Astolfi, 2014, p. 45). Dans son projet, présenté à l'Assemblée législative au nom du Comité d'instruction publique les 9, 20 et 21 avril 1792, Condorcet indiquait dans le titre II, consacré aux écoles primaires, la nécessité de diffuser des manuels élémentaires d'instruction civique : « Ces livres seront rédigés d'après la meilleure méthode d'enseignement que les progrès actuels de la science nous indiquent, et d'après les principes de liberté, d'égalité, de pureté des mœurs, et de dévouement à la chose publique, consacrés par la Constitution » (Condorcet cité par Baczko, 1982, p. 219). Voici le cœur d'une éducation morale révolutionnée, véritable science du politique, des institutions, du gouvernement. En 2008, dans son étude généalogique de la morale laïque, Ognier a montré l'existence d'un consensus parmi les auteurs des différents projets révolutionnaires sur la nécessité d'une politisation de la morale. L'historien insiste sur « [...] le souci, de la part des auteurs des projets d'organisation scolaire, de faire enseigner, dans les écoles de la République, une morale "publique", "universelle" ou "républicaine" (tous adjectifs équivalents) et pas seulement une instruction civique » (p. 21).

Ce mouvement de rationalisation et d'élémentation de la morale a coexisté avec une perpétuation de la morale d'inspiration chrétienne. Sous la Constituante, des clercs ralliés à la Révolution jouèrent le rôle de passeurs de la pédagogie catéchistique, comme par exemple l'abbé Hazard, auteur en 1790 d'un *Catéchisme national* qu'il destinait aux enfants. Il présente ses motivations dans une lettre d'envoi :

Un code Religieux, Moral et Civil, m'a paru l'ouvrage le plus utile en ce moment, pour élever la génération prochaine dans les principes de la nouvelle Constitution, & inculquer au peuple cette vérité : que les changemens opérés dans un gouvernement ne peuvent conduire au bonheur qu'autant qu'ils s'accordent avec la Religion & la Morale. (p. I)

Poursuivant cette œuvre vulgarisatrice, Gallet publie en 1791 des *Éléments de la constitution française, à l'usage des jeunes citoyens*. Il y qualifie la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de « Droits sacrés de l'humanité » et fait alors le parallèle entre l'explication de ces droits sacrés et le catéchisme chrétien : « Si le Chrétien a son catéchisme, et si on l'instruit, dans cette forme, de la Religion révélée de nos Pères, pourquoi ne l'emploierait-on pas pour instruire le citoyen de la religion de la nature ? » Un peu plus loin, l'auteur explique que la jeunesse puisera dans la Constitution « les principes d'une métaphysique saine et utile » (préface), cette nouvelle métaphysique étant à la fois politique et religieuse. Parmi les régimes qui se succédèrent pendant la Révolution française, ce fut la Convention nationale qui se caractérise par l'activité la plus intense en matière d'éducation.

Le premier rapport que la Convention nationale a consacré spécifiquement aux livres élémentaires fut présenté le 5 décembre 1792 par le député du Bas-Rhin Arbogast (Julia, 1981). Le rapport insistait sur le soin à apporter à la rédaction des manuels destinés aux écoles primaires :

Commençons donc de bonne heure à faire raisonner les enfants ; que les premiers livres qui leur seront offerts les y mènent naturellement ; alors et alors seulement vous formerez leur esprit et leur cœur. Ces dernières réflexions s'appliquent surtout aux livres pour les écoles primaires. Ceux-ci méritent des soins particuliers, parce que le cours de la vie entière dépend en grande partie des premières impressions. (Arbogast, cité par Julia, 1981, p. 236)

Ce rapport reprenait les dispositions du projet Condorcet et soulignait la nécessité de faire composer de toute urgence de nouveaux livres élémentaires. C'est dans cette optique qu'était prévu un concours pour la composition des livres élémentaires, ces derniers devant être rédigés suivant un programme précis élaboré par le Comité d'instruction publique lui-même, secondé par une commission de savants et de lettrés. Le décret Bouquier du 29 frimaire an II (19 décembre 1793) stipulait que :

La Convention nationale charge son Comité d'instruction de lui présenter les livres élémentaires des connaissances absolument nécessaires pour former les citoyens, & déclare que les premiers de ces livres sont les Droits de l'Homme, la Constitution, le Tableau des actions héroïques ou vertueuses. (Bouquier cité par Guillaume, 1897, p. 58)

L'innovation était l'ajout, aux Déclaration des droits et Constitution comme outils de la moralisation civique, du *Tableau des actions héroïques ou vertueuses*. Ce recueil d'*exempla* républicains fut publié en 1794 (an II) et en 1795 (an III) alors que l'accent était mis sur une pédagogie sensible. Suite au décret Bouquier, Grégoire fit le 27 nivôse an II (16 janvier 1794) un rapport au Comité d'instruction publique qui concluait au lancement d'un concours ouvert à tous et toutes les citoyen-ne-s dans le but de désigner les livres élémentaires officiels. Grégoire rappelait que les Déclaration des droits et la Constitution qui devaient être mises entre les mains des élèves nécessitaient une explication qui formerait une « instruction morale républicaine. » Le projet de concours du Comité d'instruction publique fut adopté le 9 pluviôse an II (28 janvier 1794) par la Convention nationale. Les critiques furent cependant nombreuses quant à la qualité des ouvrages envoyés au jury, en particulier par Lakanal lors de son célèbre rapport daté du 7 brumaire an III (28 septembre 1794) dans lequel il oppose « élémentaires » et « abrégés » (Julia, 1981) :

Les citoyens qui ont travaillé pour ce concours ont généralement confondu deux objets très différents, des *élémentaires* avec des *abrégés*. Resserrer, coarcter un long ouvrage, c'est l'abrégé ; présenter les premiers germes et en quelque sorte la matrice d'une science, c'est l'élémenter ; il est facile de faire un abrégé de Mézeray, tandis qu'il faudrait un Condillac pour faire des éléments de l'histoire. Ainsi, l'abrégé, c'est précisément l'opposé de l'élémentaire ; et c'est cette confusion de deux idées très distinctes qui a rendu inutiles pour l'instruction les travaux d'un très grand nombre d'hommes estimables, qui se sont livrés, en exécution de vos décrets, à la composition de livres élémentaires. (Lakanal, cité par Julia, 1981, p. 239)

Il s'agit là surtout du reflet d'une évolution politique marquée par l'adoption de la Constitution de 1795 (an III) qui promet une élite de savants. Ces critiques expliquent le report de la proclamation des résultats jusque sous le Directoire, en 1796 (an IV). Malgré ces critiques, le concours eut un rôle d'accélérateur en stimulant la parution de catéchismes politiques destinés à servir de manuels scolaires.

2.2 La morale, science révolutionnaire

Près de 200 titres de manuels de morale et d'instruction civique paraissent pendant la décennie révolutionnaire en sachant que la définition moderne du manuel scolaire n'est pas fixée avant la Troisième République (Choppin, 2008). Parmi l'ensemble de ces ouvrages, les catéchismes ont joué un rôle central par leur nombre, leur reconnaissance officielle et leur importante diffusion. Entre 1789 et 1799 (an VII), 151 catéchismes différents sont composés ; en y ajoutant les rééditions, le total s'élève à 355 livres. Ceux destinés à servir de manuels scolaires représentent un ensemble très important de 101 titres différents, soit 298 ouvrages au total. Illustration de la prégnance de ce genre littéraire dans la production pédagogique, l'ouvrage primé sous le Directoire fut le *Catéchisme républicain, philosophique et moral* de La Chabeaussière initialement paru en 1794 (an II). Le jury le désigna d'ailleurs dans son rapport sous le titre de *Principes de la morale républicaine*. Il fut largement diffusé sous le Directoire sous le nom de *Catéchisme français, ou principes de philosophie, de morale et de politique républicaine, à l'usage des écoles primaires* (Buttier, 2011). Le deuxième titre primé par le concours de l'an II s'intitulait *Instructions élémentaires sur la morale* de Bulard (aussi rédigé en questions et réponses) qui définit la morale dans sa préface comme la « science du bonheur » (p. V).

Cette conception de la morale comme science des mœurs n'a pas empêché que s'opère une fusion entre les sphères politique et religieuse. Dans son édition de 1799 (an VII), Bulard s'oppose à la conception limitée de la morale :

Ceux qui prétendent que la morale à inculquer aux enfants, par la voie de l'éducation, doit se réduire à quelques axiomes, se trompent essentiellement. Je pense qu'on ne doit pas se borner à leur dire : Soyez justes et bienfaisants et aimez votre patrie. (Préface)

L'étude de cette morale officielle du Directoire peut être complétée par l'analyse du *Traité élémentaire de morale, pour l'usage des élèves des écoles centrales* de 1799 (an VII), par Gérusez, manuel officiel selon la volonté du ministre de l'Intérieur Quinette. Ancien moine génovéfain, l'auteur y développait une morale déiste tout en expliquant que l'on peut être vertueux et moral sans forcément croire en Dieu. Héritier des penseurs des Lumières, il a, dans

sa préface, repris l'idée de la morale comme science qui peut s'élémenter :

La morale doit être dégagée de toute opinion religieuse : elle est absolument indépendante de l'idée que l'on peut s'être formée du grand être qui semble avoir présidé à la formation de l'univers. Cependant, tous les peuples ayant une religion, et tous les cerveaux français ayant été empreints d'idées religieuses, je n'ai pas pu passer sous silence l'origine des rapports que l'homme s'est fait avec la divinité. J'ai cherché à tenir un juste milieu dans cette question ; et, après avoir montré que la religion peut être avantageuse, je n'ai pas craint d'avancer que l'on peut être honnête homme sans son secours, et qu'un athée peut avoir de la vertu. (p VII)

Gérusez exposait ainsi les tensions politico-religieuses qui se sont faites jour autour de l'enseignement de la morale républicaine.

2.3 Une morale entre rencontres et conflits

Dès 1793, les écoles particulières devinrent souvent des lieux de résistance de l'enseignement confessionnel et anti-révolutionnaire. De nombreuses plaintes sont formulées par les institutrices et instituteurs nationaux, ou bien émanant directement des administrations locales, qui concernaient le refus des manuels élémentaires de morale et d'instruction civique approuvés par la Convention nationale.

Ce mouvement de rejet a été amplifié par la parution de catéchismes anticléricaux, en particulier en 1794 (an II), comme par exemple le *Catéchisme républicain* du citoyen Poitevin. La table des matières montre que l'auteur a détourné le petit catéchisme catholique avec des titres tels que « Les sacrements républicains » ou bien « Les dix commandemens de la République française » ou encore « Les six commandemens de la liberté. » Le déisme reste malgré tout prédominant. Rappelons les attaques contre l'athéisme menées lors de l'établissement du culte de l'Être suprême voulu par Robespierre. Le premier commandement de la patrie est le suivant : « Reconnais un seul Être suprême protecteur de la nature entière ; tu l'auras bien servi quand tu auras rempli tous les devoirs naturels, civils et politiques ». Ces différents catéchismes révolutionnaires « canoniques » sont étroitement liés à l'instauration du culte décadaire ainsi que du culte de l'Être suprême et leurs auteurs se réclament de la sans-culotterie parisienne (Vovelle, 1988). Les ouvrages qui détournent la structure des petits catéchismes catholiques ne représentent que 10 % de toute la production révolutionnaire et un tiers seulement des catéchismes politiques de 1794 (an II). L'emprunt de la pédagogie catéchistique à la catéchèse chrétienne est plus le fruit d'un transfert que d'un détournement. Si certains catéchismes sectionnaires développèrent un discours anticléric, d'où le refus des parents de voir ces ouvrages utilisés en classe, cela est resté limité.

Dans le conflit qui s'instaura alors entre enseignement public et enseignement privé, les passions se cristallisèrent autour de la question de l'emploi des manuels de morale républicaine, principale cause de discordance entre les enseignants républicains et les parents. L'agent national du district de Grandpré dans le département des Ardennes fit part dans un rapport des difficultés rencontrées en 1795 (an III). Les parents de la commune déléguèrent deux représentants afin que ces derniers demandent à l'agent national que soient utilisés les anciens catéchismes diocésains en même temps que les catéchismes républicains. Voici la déclaration que l'instituteur républicain de la commune fit lors du procès-verbal de son installation :

Il nous a déclaré que plusieurs d'entre eux étaient venus emmener leurs enfants et lui avaient demandé desquels livres il entendait se servir dans son école : que leur ayant répondu, qu'il se servirait de ceux prescrits par la convention nationale, ne pouvant en donner d'autres, alors le plus grand nombre de ces pères et mères lui ont déclaré qu'ils entendaient et voulaient, puisque la liberté des cultes était décrétée, qu'en même temps qu'il ferait lire les enfants dans les livres républicains, il les fit lire aussi dans les livres de la religion : que s'il ne le faisait pas, ils retireraient leurs enfants, et prendraient un instituteur qu'ils payeraient. (Comité d'instruction publique, 1795, non paginé)

Lorsque le concours pour la rédaction des manuels officiels s'acheva, avait été pris, le 3 ventôse an III (21 février 1795), le « Décret sur la liberté des cultes » dont l'article 2 stipulait que « [l]a République ne salarie aucun culte », ce qui aboutit à une première séparation de l'Église et de l'État. Dans ce contexte, les parents mentionnés par le rapport n'avaient pas la volonté de rejeter complètement l'enseignement républicain ainsi que les manuels qui servaient de base à ce dernier. Ils souhaitaient au contraire que soient utilisés ces livres en alternance avec les livres antérieurs tels que l'ancien catéchisme. Cette renaissance de l'enseignement de la catéchèse reflète moins un sentiment de rejet envers l'instruction civique que le désir de nombreux parents de continuer à préparer leurs enfants

pour la première communion. À l'inverse, dans certaines écoles particulières dont le développement a été accéléré par le Décret Bouquier, fut prodigué un enseignement républicain avec les manuels officiels comme support pédagogique. Au contraire, dans certaines écoles nationales persistait l'utilisation des manuels d'Ancien-Régime.

Pourtant le Directoire, régime républicain qui a remplacé la Convention nationale, se dota en 1796 (an IV) du premier manuel officiel d'instruction morale et civique : le catéchisme de Poisson de La Chabeaussière mentionné plus haut. L'orientation de ce manuel est résumée par le quatrain répondant à la question « [q]u'est-ce que Dieu ? » et qui commence par : « Je ne sais qui il est, mais je vois son ouvrage [...] » (p. 3). Ces quatrains n'ont pas connu de réécriture majeure au cours des multiples rééditions de la période révolutionnaire. Pourtant, François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur en charge de l'Instruction publique, a approuvé en 1799 (an VII) un rapport sur des changements et corrections « jugés nécessaires. » C'est le reflet des tensions que l'agnosticisme du texte pouvait générer dans les classes. Le problème principal venait des quatrains traitant de la question de Dieu :

Le Conseil pense qu'il importe très peu aux progrès de l'éducation d'offrir à l'intelligence des enfants de 6 à 12 ans des préceptes dont le résultat n'est pas évidemment utile pour cet âge ; que ces préceptes ne pourraient leur être présentés clairement qu'à l'aide d'idées accessoires, ou de commentaires capables de fournir à quelques instituteurs fanatiques ou superstitieux un moyen de graver de faux principes dans des esprits souples et dociles ; que l'auteur de ce catéchisme, en ne parlant de Dieu que d'une manière douteuse et problématique ne fait mettre à cet égard que des idées propres à jeter de la confusion dans l'esprit des enfants. (non paginé)

Le Conseil d'instruction publique proposa alors à La Chabeaussière de retirer de son catéchisme « tout ce qui est relatif à Dieu, à l'âme, à la vie future » ! L'auteur n'a absolument pas tenu compte des demandes du Conseil d'instruction publique et a conservé ses quatrains dans leur forme originale alors que ce catéchisme fut sans conteste le manuel officiel le plus diffusé sous le Directoire (35 éditions différentes recensées de 1796 (an IV) à l'instauration du Consulat par Napoléon Bonaparte en 1799). L'enseignement de la religion est officiellement rétabli par ce dernier en 1801. Le décret impérial du 17 mars 1808 imposa ensuite une éducation religieuse et politique aux écoles primaires, dans la continuité de l'imposition du catéchisme impérial de 1806 (Grevet, 2001).

Malgré cet effacement sous l'Empire, le souci de politiser la morale a perduré chez les militant·e·s républicain·e·s de la première moitié du 19^e siècle.

3 Une tentative de fusion entre morales républicaine et chrétienne (1830-1848)

3.1 La morale postrévolutionnaire ou le lien indéfectible entre politique et religion

Avec la Restauration, l'enseignement de la morale fut de nouveau pris en charge par l'Église, la Monarchie de Juillet ne remettant pas en cause ce lien étroit. L'article 1^{er} du Titre 1^{er} de la loi du 28 juin 1833 dite « loi Guizot » précise que : « L'instruction primaire est élémentaire ou supérieure. L'instruction primaire élémentaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures » (loi citée par Albertini, 1992, p. 18).

Toutefois l'héritage révolutionnaire d'une instruction civique qui se fonde sur les textes fondamentaux perdure. En 1834, le *Catéchisme politique et moral du citoyen* se fait l'écho de cette politisation de la morale dans la présentation du chapitre consacré à la Charte constitutionnelle de 1830. Son auteur, le professeur de Droit Charles Giraud, consacre le septième chapitre aux « devoirs sociaux » afin que le peuple « soit bien pénétré de ce qu'il doit à la société et au gouvernement en échange de la protection qu'il reçoit. » Enfin, la définition que l'auteur donne de la morale fait écho au mouvement d'élaboration d'une science de la morale héritée du 18^e siècle :

La morale est la science de tous nos devoirs ; elle est obligatoire pour tout homme dans quelque position qu'il soit placé, souverain ou sujet, grand ou petit, riche ou pauvre : tous doivent tendre à être moraux pour obéir à la loi universelle. (Prologue)

L'éducation, notamment politique, fut aussi au cœur de la propagande républicaine des années 1830 (Bataille & Cordillot, 2010). Ainsi paraît en 1833 une brochure intitulée *De l'éducation nationale*. Celle-ci expose le projet éducatif de la Société des Droits de l'Homme et du Citoyen : une éducation prise en charge par la République car

elle ne peut être laissée aux familles. Cela révèle une tension entre l'éducation familiale et l'instruction publique dont l'éducation morale forme le cœur :

Un enfant en ouvrant les yeux doit voir la République, et jusqu'à la mort ne doit plus voir qu'elle ; il faut qu'en apprenant à lire, il lise les choses de la patrie, qu'il en apprenne la constitution et les lois, qu'il n'y ait pas eu dans l'histoire une belle action, ni un homme illustre, dont il n'ait la mémoire et le cœur pleins. (p. 2)

Adolphe Rion publia en 1832 un *Catéchisme des peuples* dans lequel il exposait les buts de la Société des Droits de l'Homme en insistant notamment sur le fait qu'il n'y a pas de société sans morale. Rion, journaliste et éditeur, y développait ensuite l'idée que Jésus-Christ a péri du fait du caractère subversif de son message :

Un homme, le Christ (Un Dieu ! Dieu c'est le bien), un homme est venu, le Christ, prêcher la religion de l'homme, religion sainte, sublime, véritable, qui enseignait que les hommes, enfans du même Dieu, se reconnaissent tous frères, et que la société qui les unit ne se dissout pas même à la mort... Le Christ prêchait vertu, égalité, principes... Le Christ devait périr ! (p. 1)

Suivant cette interprétation révolutionnaire de l'Évangile, certains catéchismes synthétisèrent religion et politique en insistant sur une double tendance : d'une part, revenir à un message originel qui se résume en une morale « naturelle » et, d'autre part, déplorer la falsification du message christique par le clergé (Bowman, 1987).

Il s'agit là d'un autre élément de continuité avec la Révolution française autour du thème de Jésus sans-culotte. Chemin-Dupontès est resté célèbre pour avoir fondé la théophilanthropie, reconnue comme culte officiel de substitution par le Directoire (Chantin, 2003). Comme nous l'avons vu, il fut aussi, sous la Convention nationale, un éditeur et auteur prolifique de livres pour enfants en général et de manuels de morale en particulier. Il publia ainsi en 1794 (an II) une *Morale des sans-culottes* syncrétique dont l'introduction développe l'idée d'un « Jésus sans-culotte » au message détourné et perverti par l'Église. L'auteur insistait aussi sur la nécessité de se servir de la Bible et de l'Évangile pour développer la fraternité républicaine :

Mais, en purgeant, comme je l'ai fait, la bible et l'évangile, des erreurs que d'ambitieux sectaires y ont ajoutées, ces deux livres ne seront plus que ce qu'ils étoient dans leur origine, des codes de morale, propres à ramener le bonheur sur la terre, en portant les hommes à être vertueux, et à vivre dans la fraternité républicaine. (Discours préliminaire, non paginé)

La fraternité républicaine se construit pour Chemin-Dupontès dans la continuité de la morale chrétienne et ce message a été repris par les républicains sous la Monarchie de Juillet jusqu'à ce que la propagande républicaine soit muselée en 1835 par une loi très répressive qui rétablit la censure.

3.2 Le rejet du manuel de Renouvier (1848), révélateur des tensions autour de l'enseignement de la morale

C'est dans ce contexte de recherche d'un syncrétisme moral et religieux que le ministre de l'Instruction publique et des cultes du gouvernement provisoire, Lazare Hippolyte Carnot (Dalisson, 2011), a élaboré un projet de loi sur l'éducation après l'instauration de la Seconde République en 1848. La Révolution de Février entraîne un retour aux principes scolaires républicains avec une nouvelle sécularisation puisque « l'enseignement religieux des divers cultes n'est plus du ressort de l'école » (Ognier, 2008). L'exposé des motifs qui fut déposé le 30 juin 1848 insistait sur la place de la morale dans l'éducation du « nouveau citoyen »⁴ de la Seconde République :

L'enseignement primaire doit, par conséquent, renfermer tout ce qui est nécessaire au développement de l'homme et du citoyen, tel que les conditions actuelles de la civilisation française permettent de le concevoir. En même temps qu'il faut introduire dans cet enseignement une plus grande somme de connaissances, il faut aussi le faire concourir plus directement à l'éducation morale, et particulièrement à la consécration du grand principe de la fraternité que nous avons inscrit sur nos drapeaux et qu'il est indispensable de faire pénétrer et vivre partout dans les cœurs pour qu'il soit véritablement immortel. (Carnot, 1911, non paginé)

4 La citoyenneté politique n'est alors accordée qu'à la moitié de la population, le suffrage dit « universel » n'étant que masculin.

L'idée est alors répandue chez les socialistes et les républicain.e.s des années 1840 qu'il existe une parenté entre fraternité chrétienne et fraternité issue des Lumières. Ce retour à un christianisme primitif s'oppose à la doctrine contre-révolutionnaire de l'Église qui en aurait détourné le message fraternel (David, 1992). Cela se traduit par l'élaboration d'une fraternité et donc d'une morale syncrétique en 1848, chez Jean Macé (1848) notamment :

D. Sur quoi se fonde la fraternité ?

R. Sur le même principe que l'égalité. Nous devons tous nous aimer comme des frères, étant tous les enfants du même dieu.

D. Une république démocratique fondée sur la liberté, l'égalité, la fraternité, n'est donc autre chose que la loi de Dieu ?

R. Ceci est clair. (p. 6)

L'enseignement religieux est confié aux Églises mais, dans ce contexte syncrétique, Carnot insiste sur le rôle fondamental de la religion comme base de la morale civique. Son projet de loi met donc l'accent sur la jonction entre l'enseignement moral laïque et l'enseignement religieux :

C'est là, citoyens, que l'enseignement primaire vient se joindre à l'enseignement religieux, qui n'est pas du ressort des écoles, mais auquel nous faisons un appel sincère, à quelque culte qu'il se rapporte, parce qu'il n'y a point de base plus solide et plus générale à l'amour des hommes que celle qui se déduit de l'amour de Dieu. (Carnot, 1911, non paginé)

Le principe de séparation entre enseignement religieux et moral est toutefois confirmé dans l'article premier du projet de loi (3^e al. I) : « L'enseignement religieux est donné par les ministres des différents cultes » (Carnot, 1911, non paginé).

En 1848, Renouvier publia son *Manuel républicain de l'homme et du citoyen* chez Pagnerre. Le ministère souscrivit pour l'achat de 20 000 exemplaires de ce catéchisme afin de les distribuer aux instituteurs et institutrices. L'auteur avait été appelé en février 1848 par le ministre de l'Instruction publique à faire partie de la Haute commission des études scientifiques et littéraires dont il fut élu secrétaire. Dans son manuel, il prit soin de distinguer la sphère religieuse de la sphère politique mais son texte se rapproche du corpus de manuels de 1848 qui tentèrent une fusion entre République fraternelle et christianisme primitif :

Le temps est venu où la morale, enseignée jusqu'ici dans les églises au nom de Jésus-Christ, doit entrer dans les assemblées des hommes qui font des gouvernements et des lois. Si cette morale est dans notre cœur, montrons-le ; réglons-nous tous sur la fraternité. (p. 8)

Celle-ci a une origine religieuse qui est mise en valeur : « La religion, prenant chaque homme à part, depuis Jésus-Christ, n'a pas cessé de lui recommander le sacrifice et la charité, c'est-à-dire la fraternité » (p. 8). La deuxième partie de l'ouvrage se rapprochait des catéchismes électoraux de 1848. Renouvier faisait le lien entre morale et politique : « Vous voyez que la vraie politique vient de la morale. Qui connaît la morale, connaît aussi la politique » (p. 27). Un long développement consacré à la politique religieuse de la Première République visant à réconcilier République et Catholicisme illustre cependant le conflit entre les deux traditions, ceci malgré les tentatives pour instituer une fraternité syncrétique.

L'incarnation de l'échec de cette dernière est la démission de Carnot de son poste de ministre et celle de Charles Renouvier de celui de secrétaire de la Haute commission des études scientifiques et littéraires. À l'occasion du vote, le 5 juillet 1848, d'une allocation de crédits destinés à augmenter le traitement des instituteurs et institutrices, Carnot et Renouvier furent la cible d'attaques venant des députés de la Droite. Dans le contexte du tournant conservateur qui suivit la répression de l'insurrection ouvrière de juin 1848, le manuel de Renouvier fut accusé de faire de la propagande socialiste, ce qui provoqua le rejet de la proposition de Carnot qui décida alors de démissionner.⁵

5 James Guillaume revient sur cette démission dans son article intitulé « Renouvier (Charles) » (1911).

Le *Catéchisme révolutionnaire et communiste de la monarchie et de l'université* de 1849, porte des traces de la crise qui a emporté Carnot. D'inspiration libérale et catholique, ce livre anonyme est favorable au président Louis-Napoléon Bonaparte en prônant notamment la liberté de l'enseignement. C'est à ce sujet que l'auteur cite le catéchisme de Renouvier pour dénoncer la politique de Carnot :

Le soleil de février était dans tout son éclat, comme chacun sait, lorsque le citoyen Carnot arriva au ministère de l'Instruction publique et des cultes. En ce temps-là, l'Université triomphait, les instituteurs se changeaient en hommes d'état, se préparaient à être représentants du peuple ; alors on disait aux évêques Monsieur et aux curés, Citoyens ; ... le Catéchisme républicain remplaçait dans les écoles l'enseignement devenu inutile, d'une Église d'un autre âge déjà bien loin... Mais comme il n'y a rien de stable sous le soleil, même sous celui de février, il plut à la Constituante, tant soit peu entachée d'ultramontanisme, de trouver que le Citoyen Carnot avait tort, et son Catéchisme aussi... (p. 35-36)

3.3 La postérité de l'échec du syncrétisme moral de 1848

La démission de Carnot, l'abandon de son projet de loi puis l'adoption en 1850 de celui de son successeur Falloux, qui soumit les enseignant-e-s à l'autorité du curé, ont eu une influence très forte sur le regard rétrospectif que les républicains de la Troisième République ont porté sur cette tentative de mise en place d'une morale syncrétique en 1848. L'article « catéchisme » du *Grand Dictionnaire universel* de Pierre Larousse (1867/2002), dont la rédaction a démarré en 1867, peut servir de point d'observation de cet héritage traumatique car le dictionnaire a une orientation républicaine influencée par la Libre-Pensée. L'auteur anonyme profite de la critique adressée à Pierre Leroux qui regrette l'absence de catéchisme, pour expliquer qu'un tel ouvrage n'est plus possible en cet âge marqué par le triomphe de la raison et de la science. Dans la suite de la notice transparaît la reconnaissance d'un échec dans la tentative républicaine de contrer l'influence de l'Église en catéchant le peuple et en prêchant une morale républicaine :

Moins épris que le commencement du XIX^e siècle de synthèse et d'organisation, moins soucieux de la tradition historique, moins préoccupé du divin, le XVIII^e siècle, et c'est son honneur, eut une foi sans bornes dans les œuvres de la raison. Il fit des catéchismes de morale rationnelle et scientifique pour l'enseignement de tous ; sans doute la conception qui servit de base à la plupart de ces essais était vicieuse ; mais cette tentative même de disputer l'intelligence populaire au catéchisme théologique, catholique ou protestant, ne mérite que des éloges. Que n'avons-nous hérité de ce grand siècle l'art de parler au peuple, de le catéchiser dans ce simple et facile langage dont il possédait si bien le secret ! (non paginé)

James Guillaume a consacré un long et très documenté passage au catéchisme de Renouvier dans l'article qu'il a rédigé sur cet auteur dans le *Nouveau Dictionnaire de Pédagogie et d'Instruction primaire*, publié en 1911 sous la direction de Ferdinand Buisson. Cela permet de voir comment l'ouvrage de Renouvier était perçu par celui qui fut l'ami de Buisson mais aussi le principal rédacteur des deux éditions du *Dictionnaire*. C'est ce qui explique pourquoi Buisson a qualifié Guillaume « d'éducateur des éducateurs français » (Ferretti, 2013). Au début du dialogue, l'instituteur distinguait son projet de celui du catéchisme diocésain : « Remarquez cependant que je vous enseigne ici les éléments de la politique et non pas ceux de la religion », mais Guillaume insiste fortement sur la dimension religieuse du texte de Renouvier en citant l'extrait suivant :

L'instituteur. La religion vous enseigne comment vous devez vous conduire en cette vie pour vous rendre digne d'une félicité éternelle. Moi, je ne vous parle qu'au nom de la République, dans laquelle nous allons vivre, et de cette morale que tout homme sent au fond de son cœur. Je veux vous instruire des moyens d'être heureux sur la terre. (1911, p. 3)

S'interrogeant sur la réception des catéchismes politiques de 1848 par les républicains, Guillaume (1911) concluait à la difficulté de le savoir précisément alors que la réaction de leurs ennemis fut hostile :

Mais il est certain que chez les ennemis de la République, la publication de ces ouvrages produisit un vif sentiment de colère. Aussi fut-ce le prétexte que choisit, au lendemain des journées de Juin, la majorité réactionnaire pour se débarrasser de Carnot, que le général Cavaignac avait maintenu au ministère de l'instruction publique et des cultes. (1911, non paginé)

Les hommes de la Troisième République se souviendront que l'on ne concilie pas si aisément morale républicaine et morale chrétienne.

4 Conclusion

L'échec de la tentative des républicains de la Convention nationale, du Directoire, ou encore de 1848 pour imposer une morale politisée est lié au conflit entre l'Église et la République comme l'a rappelé le texte de 1849. Le genre du catéchisme se situe à la croisée des sphères politique et religieuse, empruntant leur forme à la seconde mais développant un contenu qui se rattache à la première. Cela soulève la question de la sacralité politique, tant les sphères sont alors étroitement liées (Donegani & Sadoun, 2007) et les emprunts que la politique fait à la religion sont nombreux comme le rappellent les deux politistes :

Il reste toutefois au XIX^e siècle quelque chose des premiers combats entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux : cette conviction que la communauté politique ne peut être fondée de manière stable sans recourir à une rhétorique d'inspiration religieuse, sans fonder une sacralité de l'être-ensemble : le refus d'un fondement hétéronome de la communauté politique ne s'est pas vraiment assorti d'un abandon de l'exigence de sacralité. (Donegani & Sadoun, 2007, p. 402)

Ces petits ouvrages élémentaires que sont les catéchismes politiques, par leurs racines multiples, se situent précisément au cœur de ces « premiers combats » entre les autorités politiques et religieuses pour former les citoyens et mères de citoyens. Cette tension s'est concentrée sous la Première et la Seconde République autour de la construction d'une morale républicaine, que celle-ci soit régénérée (1794) ou bien syncrétique (1848). En héritiers échaudés par les échecs de leurs prédécesseurs, les républicains des années 1870-1880 ont tenté de trouver une position médiane entre morale civique et morale chrétienne. Ainsi, les instituteurs et institutrices de la Troisième République ont tenu un discours essentiellement positif qui plaçait la fraternité comme valeur fondamentale. C'est la conclusion que Baubérot a tirée de son étude menée en 1997 sur les cahiers d'écoliers à l'époque de Jules Ferry (Baubérot, 1997). Il insistait alors, comme nous avons tenté de le montrer dans cet article, sur la très grande variété des sources de la morale enseignée : « Les maîtres ont élaboré une morale de la dignité, puisant à des sources diverses, allant du christianisme au républicanisme, en passant par des sources orientales. La morale laïque est un manteau d'Arlequin anthropologique » (p. 311). Malgré les échecs pour instaurer une morale républicaine sous la Première et la Seconde République, la Troisième a donc connu, elle-aussi, une morale syncrétique. Ce « manteau d'Arlequin anthropologique » est l'aboutissement d'une recherche permanente de compromis entre une science morale héritée des philosophes des Lumières et une morale emprunte de religiosité aux racines essentiellement chrétiennes. Cela n'a pas empêché les tensions lors de la mise en place de l'instruction civique et la mise à l'index de certains manuels (Déloye, 1992). Les conflits liés à l'enseignement de la morale républicanisée proviennent finalement de la rencontre entre « deux figures singulières de l'universel : la république et le sacré » pour paraphraser le titre de l'article de Déloye et Ihl daté de 2000. Même si le genre du catéchisme politique fut abandonné dans les années 1880 car trop empreint de religion pour les pédagogues républicains, la rencontre entre ces deux sources concurrentes de la morale entraîna un conflit de sacralité au moment de la mise en place de la morale laïque.



À propos de l'auteur

Docteur en histoire de l'Université de Paris 1, **Jean-Charles Buttier** est l'auteur d'une thèse portant sur les catéchismes politiques publiés depuis la Révolution française jusqu'à la première Guerre mondiale. Il est également professeur certifié d'histoire-géographie et d'éducation civique et a enseigné au niveau secondaire de 2000 à 2015. Actuellement, il est engagé en tant que collaborateur scientifique du projet FNS n°152808 « Géographie, éducation publique et pédagogie libertaire en Suisse et en Europe (19^e-20^e siècles) », hébergé par l'Université de Genève (Section des sciences de l'éducation).

jeancharlesbuttier@gmail.com

Références

- Albertini, P. (1992). *L'École en France. XIX^e-XX^e siècle. De la maternelle à l'université*. Paris : Hachette.
- Astolfi, J.-P. (2014). *La saveur des savoirs. Disciplines et plaisir d'apprendre* (3^e éd.). Issy-les-Moulineaux : ESF Editeur.
- Baczko, B. (1982). *Une éducation pour la démocratie*. Paris : Garnier.
- Bataille, A. & Cordillot, M. (2010). *Former les hommes et les citoyens*. Paris : Les Éditions de Paris.
- Baubérot, J. (1997). *La morale laïque contre l'ordre moral*. Paris : Seuil.
- Bowman, F.P. (1987). *Le Christ des barricades. 1789-1848*, Paris : Cerf.
- [Bouquier, G.]. (1793, 19 décembre). *Décret de la Convention nationale sur l'organisation de l'instruction publique*. (Cote 1.1/32419, pièces 1 et 2). Musée national de l'éducation, Rouen.
- Bulard, A. F. (1796). *Instructions élémentaires sur la morale*. Paris : Caillot
- Bulard, A. F. (1799). *Instructions élémentaires sur la morale*. Paris : Caillot.
- Buttier, J.-C. (2011). Les trois vies du *Catéchisme républicain, philosophique et moral* de La Chabeaussière. *Annales historiques de la Révolution française*, 364, 163-192.
- Buttier, J.-C. (2012). Un exemple de transfert pédagogique : le catéchisme politique. *Paedagogica Historica*, 48, 527-547.
- Buttier, J.-C. (2013). *Les catéchismes politiques français (1789-1914)* (thèse). Paris I-Panthéon Sorbonne.
- Carnot (Lazare Hippolyte). (1911). Dans F. Buisson (dir.), *Le Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette. Récupéré le 15 mars 2016 sur le site de l'Institut français de l'éducation (Ifé) : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2259>
- Catéchisme [DVD-Rom]. (2002). Dans P. Larousse (dir.), *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* (tome 3). Paris : Redon-VUEF. (Ouvrage original publié en 1867).
- Catéchisme révolutionnaire et communiste de la monarchie et de l'université*. (1849). Lyon : Pélagaud.
- Chantin, J.-P. (2003). Les adeptes de la théophilanthropie. *Rives nord-méditerranéennes*, 14, 63-73.
- Chappey, J.-L. (2009). Les écoles de la Révolution : pour en finir avec la thèse de la *table rase*. Dans M. Biard (dir.), *La Révolution française. Une histoire toujours vivante* (p. 331-343). Paris : Tallandier.
- Chaptal, J. (1790). *Catéchisme à l'usage des bons patriotes*. Montpellier : Tournel.
- Chemin-Dupontès, J.-B. (1794). *L'ami des jeunes patriotes, ou catéchisme républicain, dédié aux jeunes martyrs de la Liberté. Par Chemin, fils, auteur de l'Alphabet républicain. Accepté par la Convention nationale, et approuvé par la Commune de Paris*. Paris : Chemin-Dupontès.
- Chemin-Dupontès, J.-B. (1794). *Morale des sans-culottes, de tout âge, de tout sexe, de tout pays & de tout état ; ou Evangile républicain, par Chemin fils, auteur de l'alphabet et du catéchisme républicains*. Paris : Chemin-Dupontès.
- Choppin, A. (2008). Le manuel scolaire, une fausse évidence historique. *Histoire de l'éducation*, 117, 7-56.

- Comité d'instruction publique. (1795). Série DXXXVIII (cote DXXXVIII/2, dossier 18, pièce n° 8806). Archives nationales françaises.
- Dalissou, R. (2011). *Hippolyte Carnot. 1801-1888. La liberté, l'école et la République*. Paris : CNRS éditions.
- David, M. (1992). *Le Printemps de la Fraternité*. Paris : Aubier.
- Déloye, Y. (1994). *École et citoyenneté. L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy : controverses*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Déloye, Y. & Ihl, O. (2000). Deux figures singulières de l'universel : la république et le sacré. Dans M. Sadoun (dir.), *La démocratie en France. 1. Idéologies* (p. 139-246). Paris : Gallimard.
- Donegani, J.-M. & Sadoun, M. (2007). *Qu'est-ce que la politique ?* Paris : Gallimard.
- Ferretti, F. (2013). Géographie, éducation libertaire et établissement de l'école publique entre le 19^e et le 20^e siècle : quelques repères pour une recherche. *Cartable de Cléo. Revue suisse sur les didactiques de l'histoire*, 13, 187-199.
- Gallet. (1791). *Éléments de la constitution française, à l'usage des jeunes citoyens*. Lyon : Grabit.
- Gérusez, J.-B. (1799). *Traité élémentaire de morale, pour l'usage des élèves des écoles centrales*. Paris : [n.d.].
- Giraud, A. (1834). *Catéchisme politique et moral du citoyen ou Éducation politique et morale*. Paris : Dupont.
- Grevet, R. (2001). *L'avènement de l'école contemporaine en France*. Presses universitaires du Septentrion : Villeneuve-d'Ascq.
- Guillaume, J. (1897). *Procès-verbaux du comité d'instruction publique de la Convention nationale* (3^e tome), Paris : Imprimerie nationale.
- Guillaume, J. (1911). Renouvier. Dans F. Buisson (dir.), *Le Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette. Récupéré le 15 mars 2016 sur le site de l'Institut français de l'éducation (Ifé) : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3520>
- Hazard, P. (1790). *Catéchisme national ou Code religieux, moral et civil, dédié à l'Assemblée nationale, et présenté à Mgr le Dauphin*. Paris : Gorsas.
- Julia, D. (1981). *Les trois couleurs du tableau noir. La Révolution*. Paris : Belin.
- La Chabeaussière, A. (1794). *Catéchisme républicain, philosophique et moral*. Paris : Desenne.
- Macé, J. (1848). *Petit catéchisme républicain*. Paris : Garnier.
- Neufchâteau, F. (approuvé par). (1799). S.t. [Rapport]. Série F¹⁷ Instruction publique (cote F¹⁷ 1011, n° 306). Archives nationales françaises.
- Ognier, P. (2008). *Une école sans Dieu ? 1880-1895*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail.
- Poitevin. (1794). *Catéchisme républicain, suivi des maximes de morale républicaine, propre à l'éducation des enfants de l'un et l'autre sexe*. Paris : Millet.
- Renouvier, C. (1848). *Manuel républicain de l'homme et du citoyen*. Paris : Pagnerre.
- Rion, A. (1832). *Catéchisme des peuples, par Père André*. Paris : Sétier.
- Thiry d'Holbach, P. H. (1790). *Éléments de la morale universelle ou catéchisme de la nature*. Paris : Debure.

Volney, C.-F. (1980.) *La loi naturelle* (présenté par J. Gaulmier). Paris : Garnier.

Vovelle, M. (1988). *La Révolution contre l'Église*. Bruxelles : Complexe.

Zuber, V. (2014). *Le culte des droits de l'homme*. Paris : Gallimard.